

## Exercice sur l'arrêté

### Exercice d'entraînement

Vous êtes au Service Personnel de la ville de Le Dur. Un agent de la collectivité a signé un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie. Ce dernier a reçu un courrier de convocation pour effectuer une période de 10 jours et il vient d'écrire à Monsieur le Maire pour l'en informer (document joint).

Vous devez rédiger un arrêté de mise en congé pour une période d'activité dans la réserve opérationnelle. Vous vous êtes fait communiquer un modèle d'arrêté qu'il vous convient d'adapter au cas de votre agent.

Vous prendrez bien soin de remplir les espaces laissés en blanc et de rayer proprement les mentions inutiles.

Document joint :

M. Denis MARTIN  
Adjoint Administratif Principal de 2<sup>e</sup> classe  
Service financier  
16 rue de l'Or  
23495 LE DUR

Le Dur, le 31 janvier 2020

Monsieur le Maire,

Je vous informe par la présente de ma convocation (dont vous trouverez copie jointe) pour une période de 10 jours de réserve opérationnelle dans la gendarmerie à compter du 15 avril 2020.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Denis MARTIN

### ARRÊTÉ DE MISE EN CONGÉ POUR UNE PÉRIODE D'ACTIVITÉ DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Le Maire/Le Président de.....

Vu le Code de la défense et notamment son article L. 4251-6,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale (FPT) et notamment son article 57,12°,

(Le cas échéant pour les fonctionnaires stagiaires) Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la FPT et notamment son article 15,

(Le cas échéant pour les agents contractuels de droit public) Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relatif aux agents contractuels de la FPT et notamment son article 20,

Vu la demande de M. / Mme..... par le courrier en date du ....., sollicitant le bénéfice d'un congé pour accomplir une période d'activité dans la réserve opérationnelle,

Vu la convocation de l'autorité militaire en date du ..... plaçant

M. / Mme ... dans l'obligation de s'absenter de son service pour effectuer une période d'activité dans la réserve opérationnelle à compter du ..... jusqu'au .....,

Considérant que M./Mme ..... a souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle en date du ..... et pour une durée de..... renouvelable,

(Le cas échéant, au-delà de cinq *jours d'activités accomplies sur l'année civile*) Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction.

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1 :** À compter du ..... M. / Mme..... (grade) est placé(e) en congé avec traitement pour accomplir une période d'activité dans la réserve opérationnelle du ..... au ..... (dans la limite de trente jours cumulés par année civile).

**ARTICLE 2 :** Pendant cette période M. / Mme....., conserve son droit à traitement nonobstant l'absence de service fait.

**ARTICLE 3 :** La durée du congé est assimilée à une période de service effectif pour l'avancement et la retraite, et peut ne pas être imputée sur la durée des congés annuels. Cette période d'activité dans la réserve n'entre pas en compte dans le calcul des droits à congés annuels, ni le cas échéant, dans le calcul des jours de congés pouvant être octroyés au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

**ARTICLE 4 :** (pour les fonctionnaires) À l'issue de ce congé M. / Mme..... reprendra ses fonctions.

(Pour les contractuels de droit public) À l'issue de ce congé M. / Mme ..... s'il (si elle) remplit toujours les conditions de recrutement et est apte physiquement, sera admis à reprendre son précédent emploi dans la mesure où les

nécessités du service le permettent. À défaut de réintégration dans le précédent emploi, il (elle) bénéficiera d'une priorité pour occuper un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e). Une copie sera adressée au comptable de la collectivité ainsi qu'au Président du Centre de Gestion.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le :  
Signature de l'agent

Fait à ....., le .....

Le Maire (Président),  
(Nom et Prénom).....

## Corrigé

### ARRÊTÉ DE MISE EN CONGÉ POUR UNE PÉRIODE D'ACTIVITÉ DANS LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Le Maire/Le Président de LE DUR

Vu le code de la défense et notamment son article L. 4251-6,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale (FPT) et notamment son article 57,12°,

~~(Le cas échéant pour les fonctionnaires stagiaires) Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la FPT et notamment son article 15,~~

~~(Le cas échéant pour les agents contractuels de droit public) Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT et relatif aux agents contractuels de la FPT et notamment son article 20,~~

Vu la demande de M. /Mme Denis MARTIN, par le courrier en date du 31 janvier 2020, sollicitant le bénéfice d'un congé pour accomplir une période d'activité dans la réserve opérationnelle,

Vu la convocation de l'autorité militaire en date du 28 décembre 2019, plaçant

M. /Mme Denis MARTIN dans l'obligation de s'absenter de son service pour effectuer une période d'activité dans la réserve opérationnelle à compter du 15 avril 2020 jusqu'au 25 avril 2020,

Considérant que M. /Mme Denis MARTIN a souscrit un contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle en date du 10 octobre 2019 et pour une durée de 1 an renouvelable,

~~(Le cas échéant, au-delà de cinq jours d'activités accomplis sur l'année civile)~~ Considérant que rien ne s'oppose à ce qu'il lui soit donné satisfaction.

### ARRÊTÉ

**ARTICLE 1** : A compter du 15 avril 2020, M. /Mme Denis MARTIN, Adjoint Administratif Principal de 2° classe (grade) est placé(e) en congé avec traitement pour accomplir une période d'activité dans la réserve opérationnelle du 15 avril 2020 au 25 avril 2020 ~~(dans la limite de trente jours cumulés par année civile).~~

**ARTICLE 2** : Pendant cette période M. /Mme Denis MARTIN, conserve son droit à traitement nonobstant l'absence de service fait.

**ARTICLE 3** : La durée du congé est assimilée à une période de service effectif pour l'avancement et la retraite, et peut ne pas être imputée sur la durée des congés annuels. Cette période d'activité dans la réserve n'entre pas en compte dans le calcul des droits à congés annuels, ni le cas échéant, dans le calcul des jours de congés pouvant être octroyés au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail.

**ARTICLE 4** : ~~(pour les fonctionnaires)~~ À l'issue de ce congé M. /Mme Denis MARTIN reprendra ses fonctions.

~~(Pour les contractuels de droit public) A l'issue de ce congé M. /Mme~~

~~s'il (si elle) remplit toujours les conditions de recrutement et est apte physiquement, sera admis à reprendre son précédent emploi dans la mesure où les nécessités du service le permettent. À défaut de réintégration dans le précédent emploi, il (elle) bénéficiera d'une priorité pour occuper un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente.~~

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e). Une copie sera adressée au comptable de la collectivité ainsi qu'au Président du Centre de Gestion.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le :  
Signature de l'agent

Fait à LE DUR, le .....

Le Maire (Président),  
(Nom et Prénom) Arthur POINTU